

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 63 (1937)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Après avoir ainsi procédé à l'examen critique de ces projets restant en présence, le jury décide, à l'unanimité, de les classer de la manière suivante :

1^{er} rang : « Aigle de Genève-Colombe de la Paix ».

2^e rang, ex-æquo : « Mouvement », « Jeunesse », « Mois d'avril », « Filet et Vase ».

En conséquence et faisant application de l'art. 9 du programme, le jury décide d'attribuer les prix suivants :

1^{er} prix : « Aigle de Genève-Colombe de la Paix » Fr. 3000.—

2^e prix, ex-æquo : « Mouvement » 1250.—

« Jeunesse » 1250.—

« Mois d'avril » 1250.—

« Filet et Vase » 1250.—

Après avoir réparti la somme de Fr. 8000.— mise à sa disposition, le jury procède à l'ouverture des enveloppes contenant le nom des concurrents primés.

La liste des concurrents retenus par le jury pour l'attribution des prix s'établit comme suit :

« Aigle de Genève-Colombe de la Paix » : M. Frédéric Schmied, sculpteur, à Genève.

« Mouvement » : M. Frédéric Schmied, sculpteur, à Genève.

« Jeunesse » : M. Max Weber, sculpteur, à Genève.

« Mois d'avril » : M. Luc Jaggi, sculpteur, à Genève.

« Filet et Vase » : M. Ernest Huber, sculpteur, à Genève.

Constatant qu'il résulte de l'ouverture des plis que les projets nos 1 et 2 émanent du même auteur, le jury, faisant application de l'art. 11 du programme, décide de distribuer de la manière suivante le prix de Fr. 1250.— attribué au projet n° 2 « Mouvement » :

Les prix de Fr. 1250.— attribués aux projets classés ex-æquo en second rang sont augmentés de Fr. 50.— chacun et sont en conséquence portés à la somme de Fr. 1300.—

En outre, il est attribué un prix de Fr. 1100.— au projet n° 7 « Brutus » après un nouvel examen des envois non primés au cours de la délibération antérieure du jury.

Puis le jury ouvre le pli relatif à ce projet ; l'auteur en est : M. H. Päquet, à Genève.

Conclusions.

Le jury tient à souligner que ce concours lui a donné une excellente impression, tant au point de vue du nombre des envois effectués que de leur qualité.

Le problème a été étudié très sérieusement par les concurrents.

Le jury relève que certains défauts d'adaptation au parti architectural du quai témoignent d'un manque d'expérience sans doute dû à l'absence d'occasion des artistes genevois de travailler dans un cadre aussi vaste que celui qui est donné par le concours.

Pour attribuer le premier prix, le jury a tenu à dégager l'œuvre qui avait réuni au plus haut degré les qualités architecturales et sculpturales réclamées par le programme.

Les quatre envois retenus en second rang pourraient être classés en deux groupes : les uns se caractérisant surtout par leurs qualités architecturales, les autres, par leurs qualités plastiques.

A l'unanimité, le jury recommande instamment aux autorités compétentes le projet classé en premier rang pour une exécution prochaine. Lors du transport sur place qu'il a effectué au cours de ses délibérations, il a acquis la conviction qu'il serait désirable au premier chef que l'œuvre de reconstruction du quai Turrettini, actuellement en voie de réalisation, fût complétée par l'établissement des motifs décoratifs qui ont fait l'objet du concours.

Il souhaite également que lors de l'exécution, il soit tenu compte des observations présentées au cours de l'examen du projet recommandé pour exécution et que le jury soit appelé à examiner la maquette définitive avec l'artiste chargé du travail.

Il serait désirable également qu'une silhouette en carton grandeure d'exécution fût établie sur place en temps et lieu.

SOCIÉTÉS

Centenaire de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Programme provisoire.

Samedi 4 septembre : Assemblée des délégués à l'hôtel Bellevue-Palace, à Berne. — Assemblée générale, à l'hôtel Bellevue-Palace. — Célébration du centenaire dans la cathédrale de Berne. — Banquet officiel au Casino de Berne.

Dimanche 5 septembre : Excursion en autocars à Guggisberg et Selibühl. — Réunion libre à Berne, le soir.

Lundi et mardi 6 et 7 septembre : Excursion des délégations étrangères et des représentants de la presse technique étrangère.

En autocars : Thoune, lac de Thoune, Interlaken, lac de Brienz, Meiringen, centrale de Handeck, barrage du Grimsel. Réception à l'Hospice du Grimsel. — — Col du Grimsel, Gletsch, Glacier du Rhône, col de la Furka, Andermatt et Göschenen.

En chemin de fer : lac des Quatre-Cantons, Brunnen et Zurich. — Réception et dîner à Zurich.

Visite des instituts de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich. — Visite de quelques grands établissements industriels ou des monuments de la ville de Zurich. — Réception par les Autorités zurichoises et banquet de clôture.

BIBLIOGRAPHIE

Les aptitudes de l'homme. Leur nature et leur mesure. — Par C. Spearman, professeur de la philosophie de l'esprit à l'Université de Londres. — Traduit par F. Brachet, agrégé des sciences mathématiques. — Publication du « Travail humain ». Conservatoire national des Arts et Métiers, Paris, 1936. — Prix : 75 fr.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos lecteurs une idée de cet admirable ouvrage, que de reproduire quelques passages du « feuilleton » que M. Louis Lavelle lui a consacré, dans « Le Temps » du 30 mai dernier. « ...On ne saurait mettre en doute qu'il n'y ait entre les aptitudes des individus des différences de degrés ou de valeur que les éducateurs, les chefs d'entreprise et tous les administrateurs doivent apprendre à reconnaître afin d'en tirer le meilleur parti en vue du bien de chacun et du bien de tous... Tout le monde connaît les travaux remarquables par lesquels Binet et les savants de son école essayaient de déterminer les aptitudes de l'enfant et la relation de son âge réel avec son âge mental. Les méthodes proposées par eux ont été adoptées, pratiquées, modifiées, améliorées par les psychologues de tous les pays du monde. Il subsiste beaucoup de divergences et de confusion dans les jugements que l'on porte sur la valeur et sur l'interprétation des résultats obtenus. C'est le mérite de M. Spearman non seulement d'avoir introduit de l'ordre dans ce chaos, mais encore d'avoir découvert une corrélation entre les aptitudes et de l'avoir soumise au calcul. Son ouvrage fondamental sur les *aptitudes de l'homme* a été traduit par M. Brachet et il a pris place, parmi les publications du « Travail humain » du Conservatoire national des arts et métiers. M. G. Darmois, dans l'avant-propos du livre, loue la grande élégance de l'analyse mathématique et se réjouit de penser qu'une « théorie qui pourrait se contenter d'être belle est en même temps si féconde ».

» Grâce à ces travaux, conclut M. L. Lavelle, nous devons capable de préciser la sphère et les limites d'une faculté aussi générale que l'attention, d'introduire une distinction précieuse entre l'intelligence et la faculté de retenir que l'on considère parfois comme variant dans le même sens et qui se révèlent ici comme relativement indépendantes. Ils nous apprennent à trouver dans les effets de notre activité mentale la trace visible et mesurable de ses opérations, le graphique de ses différentes fonctions et des relations qui les unissent ».